

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 222-2013
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2013.1159

Déposée le: 02.09.2013

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: pvl/PDC (Zaugg-Graf, Uetendorf) (porte-parole)

Cosignataires: 7

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 05.09.2013

N° d'ACE: 1373/2013 du 23 octobre 2013
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Trop de moyens pour la protection civile?

Les coûts de personnel directs du groupe de produits de la POM « Sécurité civile, sport et affaires militaires » doivent être ramenés au niveau de 2012 pour parvenir à une réduction de deux millions de francs (économie supplémentaire de CHF 750 000).

Développement

Pour assainir les finances cantonales, il faut aussi économiser dans les secteurs qui, par le passé, n'ont pas brillé par leur volonté de maîtriser les dépenses. D'après l'EOS, le seul potentiel d'épargne à la POM se situe dans la suppression de postes de policiers et de policières. C'est étonnant quand on sait que dans le même temps, les formations cantonales de protection civile doivent être considérablement développées et que, dans bien des domaines, le canton se permet de mettre en place une organisation parallèle aux formations régionales qui fonctionnent et sont organisées parfaitement. Ces activités et d'autres encore du canton dans le domaine de la protection civile doivent être limitées au strict minimum, soit à la formation cantonale constituée pour le soutien à la conduite en cas de catastrophe et en particulier au controlling des organisations régionales.

Les grandes manifestations comme le slalom de coupe du monde à Adelboden pourront être encadrées comme par le passé par les volontaires des différentes organisations de protection civile (OPC) du canton.

Cette mesure a également des répercussions dans le domaine du matériel. Comme de nombreux responsables d'OPC ont pu le constater, les formations cantonales sont toujours équipées avec les appareils et les uniformes les plus récents et donc pas les moins onéreux. Pour se permettre un tel luxe, il faut en avoir les moyens ! Ce qui n'est pas le cas du canton.

Ce qui importe, c'est la coupe, pas son montant. La coupe doit être opérée, même si le montant indiqué ci-dessus ne peut pas être économisé.

Réponse du Conseil-exécutif

Selon le motionnaire, la formation de protection civile cantonale connaît un développement considérable. Le Conseil-exécutif ne saurait partager cette opinion. Dans le domaine de la protection civile (PC), des charges de personnel d'un montant total de 1 214 000 francs figurent aux comptes 2012. Pour ces mêmes charges, le budget 2014 prévoit un montant de 1 293 000 francs, ce qui revient à une augmentation de 79 000 francs seulement. Si l'on tient compte d'un accroissement moyen de la masse salariale de l'ordre de 0,4 pour cent pour l'année 2013 et d'un pour cent pour 2014, ainsi que de la hausse des cotisations à verser à la Caisse de pension, la hausse se révèle inférieure à 40 000 francs.

Par ailleurs, la formation de protection civile cantonale ne constitue que l'un des six domaines d'activités du canton en matière de PC. D'autres tâches sont par exemple l'encadrement des organisations régionales de la protection civile (OPC), le recrutement global pour la PC et la coordination des interventions. Dans la plupart de ces secteurs d'activité, le canton exécute des tâches qui lui sont confiées en vertu de la législation fédérale.

En outre, le Conseil-exécutif ne pense pas que le canton mette en place, avec la formation de protection civile cantonale, une organisation parallèle aux OPC régionales, car l'éventail des tâches confiées à ces dernières n'est pas identique. Pour l'essentiel, la formation de protection civile cantonale remplit ses missions dans trois sous-branches: le soutien à la conduite (env. 125 membres de la PC), le soutien aux organisations partenaires (env. 115 membres) et la protection ABC (env. 35 membres). Elle accomplit des missions spécifiques en faveur de tout le canton de Berne et fournit des prestations de soutien, ce qui permet de soulager la charge de travail des OPC régionales, qui sont à la charge des communes, en les libérant de l'exécution de certaines tâches.

Lors de manifestations d'envergure, les membres de la formation de protection civile cantonale prennent tout d'abord en charge des activités relevant de leurs domaines de spécialité, tels que le soutien à la conduite, la mise en place et l'exploitation des infrastructures télématiques (Poly-com), mais aussi la logistique. Parallèlement, ces membres peuvent aussi être engagés en cas de besoin pour compléter les rangs des OPC régionales. Il s'agit là d'une nécessité: en 2013 notamment, les grandes manifestations n'auraient pas pu toutes être gérées avec le concours des seuls membres des OPC régionales. En effet, malgré les efforts considérables consentis par le canton en matière de coordination, il n'a pas été possible de trouver suffisamment de volontai-

res. Ce constat est encore plus marqué lors de manifestations périodiques, telles les courses de coupe du monde d'Adelboden, à l'occasion desquelles des formations extérieures au canton (provenant de Zurich, d'Uri, de Bâle-Campagne ou du Valais) sont régulièrement engagées.

Pour être en mesure d'accomplir ses missions avec l'efficacité et l'efficacités requises, la formation cantonale de protection civile a besoin d'équipements modernes. Un montant de 65 000 francs est inscrit au budget 2014 en vue de l'acquisition de matériel. Il s'agit en l'occurrence d'équipements soigneusement évalués par le forum matériel aux fins d'achats groupés destinés à la protection civile (par le biais de la plateforme centrale d'acquisition créée par les cantons), équipements que les OPC régionales se procurent également. Le forum permet d'obtenir des prix notablement plus avantageux qu'avec le système d'acquisition individuelle en vigueur auparavant.

Enfin, le groupe de produits (GP) évoqué dans la motion, Sécurité civile, sport et affaires militaires, comprend, outre le produit Protection civile, les produits Coordination de la protection de la population, Affaires militaires, Sport et Infrastructures. Le Care Team du canton de Berne, le secrétariat de l'organe de conduite cantonal et les contributions cantonales à l'engagement de la protection civile en faveur des courses de coupe du monde à Adelboden et à Wengen font également partie de ce groupe de produits et les dépenses afférentes sont par conséquent incluses dans les charges de personnel. De surcroît, pour avoir une représentation exhaustive de ces charges, il convient de tenir compte non seulement des coûts directs, mais aussi des coûts indirects.

Pour répondre à la motion, il faut également comparer les charges de personnel prévues au budget 2014 avec celles qui figuraient au budget 2013. En effet, en raison des cotisations plus importantes versées à la Caisse de pension, ainsi que de l'augmentation de la masse salariale évoquée plus haut, la comparaison opérée dans la motion entre les comptes 2012 et le budget 2014 ne permet pas de se faire une idée suffisamment précise.

Le tableau ci-après permet de se représenter plus clairement l'évolution des charges de personnel.

Frais de personnel au sein du GP Sécurité civile, sport et affaires militaires (montants arrondis):

	Budget 2013	Budget 2014	Différence
Coûts directs	8 183 000 CHF	8 328 000 CHF	145 000 CHF
Coûts indirects	3 720 000 CHF	3 845 000 CHF	125 000 CHF
Total des charges de personnel	11 903 000 CHF	12 173 000 CHF	270 000 CHF

L'augmentation de l'ordre de 270 000 francs comprend la progression de la masse salariale. En outre, le budget 2014 prévoit une hausse de 230 000 francs par rapport à l'exercice 2013 en ce qui concerne les cotisations versées à la Caisse de pension. Sinon, la masse salariale figurant au budget 2014 serait nettement inférieure à celle de l'année 2013. Les chiffres montrent clairement qu'aucun développement du GP Sécurité civile, sport et affaires militaires n'a eu lieu.

En résumé, le Conseil-exécutif estime que la répartition des tâches entre la formation cantonale de protection civile et les OPC régionales est bien coordonnée. De même, il conclut que le GP Sécurité civile, sport et affaires militaires n'a connu aucun développement. Les mesures d'économie demandées par la motion, portant sur les charges de personnel directes dans la protection civile, provoqueraient toutefois une diminution considérable de prestations importantes, dont l'exécution ne serait assurée par aucun autre organisme. Pour cette raison, le Conseil-exécutif propose de rejeter la motion.

Il désire également signaler qu'une éventuelle adoption de la motion n'aurait aucune répercussion directe sur le budget 2014, qu'il a déjà approuvé et transmis au Grand Conseil. Toute modification du budget devrait faire l'objet de propositions spécifiques au cours des délibérations qui lui seront consacrées pendant la session de novembre.

Au Grand Conseil